

CILINFO

LA LETTRE D'INFORMATION DU COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT BRETAGNE

OUVERTURE DE L'AGENCE DE LORIENT

INTERVIEW DE VALERIE CORLAY, CHEF D'AGENCE



Valérie Corlay



Gwenaëlle Le Bourhis



CIL BRETAGNE
AGENCE DE LORIENT
 10 ter boulevard Leclerc
 56100 LORIENT
 Tél : 02 97 21 67 64
 Fax : 02 97 21 17 32

● Valérie, pourriez-vous nous décrire votre parcours professionnel en quelques lignes ?

De 1992 à Septembre 2007, j'ai exercé différents métiers au sein d'un organisme bancaire sur la région de Lorient : chargée de clientèle auprès des particuliers puis chargée de clientèle professionnelle, où j'ai assuré le suivi et le développement d'un portefeuille d'artisans, de commerçants et de PME.

● Pour quelles raisons avez-vous postulé au CIL BRETAGNE ?

Après 15 ans de pratique bancaire, j'ai souhaité me "réorienter" et m'enrichir professionnellement, tout en souhaitant rester proche des professionnels et des entreprises. J'ai postulé au sein du CIL BRETAGNE issu de la fusion du CILCOB et du CILA de Landerneau qui me proposait un challenge intéressant et correspondant parfaitement à mes aspirations. L'aspect relationnel étant très important à mes yeux (critère essentiel également pour le CIL BRETAGNE), j'ai tout de suite été séduite par le métier proposé.

● Pourquoi créer une agence sur Lorient ?

L'ouverture de l'agence de LORIENT est tout d'abord une réponse aux attentes et aux souhaits des entreprises adhérentes afin d'être plus proche de leurs salariés. Nous avons sur le Morbihan depuis plusieurs années, des adhérents désireux de réponses rapides sur les dossiers de leurs salariés et souhaitant une réactivité permanente. Nous avons souhaité également que l'agence soit facile d'accès : elle est donc implantée proche du centre ville et de la mairie de Lorient.



● En quoi le monde du 1 % logement vous a-t-il attiré ?

Le 1% LOGEMENT par le biais de ses différents services (prêts, subventions, avances de trésorerie, etc...) concerne à la fois les entreprises et les salariés avec un axe très fort basé sur les relations humaines, l'accompagnement social. C'est principalement ces éléments majeurs qui m'ont attirée dans le monde du 1% logement.

● Comment voyez-vous le métier de chargée des entreprises ?

La participation des employeurs à l'effort de construction est certes obligatoire pour les entreprises de plus de 20 salariés, mais il est de ce fait, indispensable d'informer les entreprises de l'utilisation des fonds collectés et des répercussions sur les aides aux salariés. Une des missions importantes de ce métier est de communiquer auprès de nos adhérents par tous les vecteurs d'information : affichage, permanences, site INTERNET, etc... afin de promouvoir le panel de services qui est à leur disposition, et ce par le dialogue, l'écoute, la proximité, et la disponibilité. C'est ainsi que je conçois l'exercice de mon métier.

"Nous souhaitons à Valérie et Gwenaëlle bonne chance dans leurs nouvelles fonctions !"

JACQUES THOREL

INTERVIEW D'UN ADHÉRENT

La LETTRE D'INFORMATION POUR LES ENTREPRISES a rencontré M. Jacques THOREL, cuisinier à La Roche-Bernard (56), "Auberge Bretonne", Relais & Châteaux, 2 étoiles au Guide Michelin - adhérent du CIL BRETAGNE depuis 1993.



● Monsieur THOREL, dites-nous pourquoi vous faites confiance au CIL Bretagne depuis tant d'années ?

Vous savez, on verse le 1 % logement pour nos employés et l'important c'est qu'ils soient très contents des différents services et aides dont ils ont bénéficié de la part du CIL BRETAGNE. 5 d'entre eux ont ainsi accédé à la propriété, d'autres ont fait des travaux et lorsque j'ai recruté une salariée, elle était ravie de bénéficier de la subvention pour sa mobilité !

● Quels avantages principaux trouvez-vous à travailler avec le CIL Bretagne ?

J'ai trouvé des gens vraiment réactifs, jamais un seul salarié n'est venu me dire qu'il n'était pas content, ça s'est toujours passé très vite et très facilement. Pour tout vous dire, je connais peu d'organismes qui distribue au personnel 3 fois plus que ce que je verse comme 1 % patronal, ce qui est mon cas !

● Recommanderiez-vous le CIL Bretagne à d'autres chefs d'entreprise ?

Oui, très vivement, parce que ceux qui me connaissent savent quelle rigueur je mets à gérer mon entreprise, eh ! bien j'ai trouvé cette même rigueur au CIL Bretagne !

● Et l'ouverture de l'agence de LORIENT...

je trouve vraiment intéressant qu'il y ait maintenant une chargée de Relations Entreprises dans le Morbihan qui passera voir les entreprises pour leur présenter les avantages 1 % logement du CIL Bretagne, car malheureusement, beaucoup ne savent pas que ça existe et c'est vraiment dommage. Vous savez un chef d'entreprise est plus serein lorsqu'il sait que pour le logement de son personnel, il peut compter sur un partenaire tel que le CIL Bretagne !

ACTUALITE DE JACQUES THOREL

Sortie de deux livres :

"TROP BON et PAS CHER" aux éditions OUEST France. Immense succès auprès des jeunes et étudiants, ce livre leur présente des recettes très simples à base de produits de conserve connus tels que le Pâté HÉNAFF, le thon PETIT NAVIRE ou les légumes D'AUCY, tous adhérents du CIL BRETAGNE.

"LES EXTRA DE L'ORDINAIRE" aux éditions MINERVA. Idéal pour les cadeaux de Noël, ce beau livre vous invite à redécouvrir les produits basiques que sont les œufs, le lait, le lard, les pommes de terre...

L'INFORMATION DES SALARIÉS

Le CIL BRETAGNE met à la disposition des dirigeants et de leurs directions des ressources humaines un certain nombre d'outils destinés à informer les salariés de leurs droits liés au 1 % logement : affichettes d'information, fiches par produit, présentoirs, lien intranet avec le site www.cil-bretagne.fr, etc... Si vous souhaitez en bénéficier, contactez-nous !

Téléchargez votre bulletin de versement sur notre site internet : www.cil-bretagne.fr Rubrique "Entreprises".



CIL BRETAGNE

Parc d'Innovation de Mescoat
29419 LANDERNEAU cedex
Tél. 02 98 85 42 00
Fax : 02 98 85 42 22

14, rue de la Troménié
BP 1427 - 29104 QUIMPER cedex
Tél. 02 98 90 48 55
Fax : 02 98 90 81 01

10 Ter, Boulevard Leclerc
56100 LORIENT
Tél. 02 97 21 67 64
Fax : 02 97 21 17 32

www.cil-bretagne.fr